



RECU EN PREFECTURE

Le 01 juillet 2019

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20190620-D00572610-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 20 juin 2019

Le Conseil Municipal, convoqué le 13 juin 2019, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS (à compter de la question n° 6), Mme Claudine CAULET, M. Pascal CURIE (à compter de la question n° 6), M. Yves-Michel DAHOUI, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL-YASSA (à compter de la question n° 6), Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA (jusqu'à la question n° 20 incluse), M. Christophe LIME (à compter de la question n° 6), M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL, Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET (jusqu'à la question n° 64 incluse), Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN (jusqu'à la question n° 10 incluse), M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 64 incluse), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (à compter de la question n° 6), M. Philippe GONON (jusqu'à la question n° 64 incluse), M. Jacques GROSPERRIN (jusqu'à la question n° 64 incluse), M. Michel OMOURI (jusqu'à la question n° 64 incluse), Mme Sophie PESEUX (jusqu'à la question n° 64 incluse), Mme Mina SEBBAH (jusqu'à la question n° 64 incluse), Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 64 incluse), M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire :

M. Michel LOYAT.

Absents :

M. Emile BRIOT, M. Gueric CHALNOT, M. Clément DELBENDE, Mme Danielle DARD, Mme Danielle POISSENOT, Mme Ilva SUGNY, M. Julien ACARD.

Procurations de vote :

M. Emile BRIOT à M. Christophe LIME (à compter de la question n° 6), M. Gueric CHALNOT à Mme Myriam LEMERCIER, M. Pascal CURIE à Mme Catherine THIEBAUT (jusqu'à la question n° 5 incluse), Mme Danielle DARD à M. Dominique SCHAUSS, Mme Myriam EL YASSA à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n° 5 incluse), M. Jean-Sébastien LEUBA à Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY (à compter de la question n° 21), Mme Danielle POISSENOT à Mme Karima ROCHDI, Mme Ilva SUGNY à Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Laure DALPHIN à M. Jacques GROSPERRIN (à compter de la question n° 11 - jusqu'à la question n° 64 incluse).

OBJET : 25 - Attribution de subvention à l'association «Le Chemin des Sens»

Délibération n° 2019/005726

25

Attribution de subvention à l'association «Le Chemin des Sens»

Rapporteur : M. l'Adjoint MORTON

	Date	Avis
Commission n° 6	04/06/2019	Favorable unanime

L'association «Le Chemin des Sens» organise une manifestation intitulée «Parcours autour des métiers d'art et du patrimoine» les 21 et 22 septembre 2019 au Centre Diocésain à Besançon.

Cette manifestation a pour vocation de favoriser auprès du grand public la découverte des métiers d'art et des savoir-faire via la présence de divers artistes, bisontins ou grands bisontins en majorité, exposant leurs œuvres et proposant des démonstrations.

Près de 40 artisans et artistes sont attendus dans des domaines variés (dessin, sculpture, peinture, art floral, aquarelle...).

Ce parcours des métiers d'art qui existe déjà depuis plusieurs années rencontre un bon succès chaque année, en accueillant environ 2 500 personnes.

Le budget prévisionnel de la manifestation 2019 se monte à 14 280 €, répartis comme suit :

Poste de dépenses	Montant
Communication (conception et fabrication supports de communication, achat espaces publicitaires, annonces presse...)	8 530 €
Scénographie	2 500 €
Logistique (location salle, véhicule, frais techniques)	1 750 €
Animation musicale et artistique	1 500 €
TOTAL	14 280 €

Le plan de financement prévisionnel de la manifestation présenté par l'association est le suivant :

Financement	Montant
Exposants (inscriptions)	2 100 €
Sponsoring L'essentiel (prise en charge annonce presse, affichage)	2 430 €
Subventions collectivités	8 000 €
Fonds propres / Cotisation membres	1 750 €
TOTAL	14 280 €

L'association sollicite la Ville de Besançon à hauteur de 3 000 €.

La Ville a accordé une subvention de 2 000 € en 2018.

Compte tenu de la contribution de la manifestation à la programmation des journées du patrimoine en centre-ville, et de sa bonne fréquentation chaque année, il est proposé de verser une subvention de 2 000 €.

En cas d'accord, la somme de 2 000 € sera prélevée sur la ligne 65.95/6574 CS 10036 de la Mission Tourisme.

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention à l'association «Le Chemin des Sens» d'un montant de 2 000 € pour l'organisation de sa manifestation dans le cadre des Journées Européennes du Patrimoine 2019.

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe,



Danielle DARD.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0